



Ville de Pontivy

Commission action sociale et solidarité

Compte-rendu de la réunion du 3 mars 2011

C3-2011-001

ÉTAIENT PRÉSENTS

Mme Ghislaine GOUTTEQUILLET, adjointe au maire
Mme Maryvonne OLIVIERO, conseillère municipale
Mme Elisabeth PÉDRONO, conseillère municipale
Madame DONATO-LEHUEDE, conseillère municipale
Mme Martine PIERRE, conseillère municipale
Mme Nicole ROUILLARD, conseillère municipale

ASSISTAIT À LA RÉUNION

Mme Sandra LE THIEC, directrice du centre communal d'action sociale

§

Attribution des subventions 2011

Après avoir étudié l'ensemble des dossiers de demande de subventions, la Commission a axé les subventions 2011 autour des associations oeuvrant essentiellement pour la population pontivyenne dans le domaine de l'aide alimentaire, de l'aide au logement ainsi que de l'aide aux personnes. Elle propose au Conseil d'Administration d'allouer une subvention aux associations suivantes :

NOM DE L'ASSOCIATION	Subventions 2010	Subventions 2011
Secours Catholique	820 €	850 €
Les Restaurants du Cœur	800 €	900 €
DIAB'LOR	50 €	50€
Banque Alimentaire du Morbihan	1 500 €	2 000 €
Secours Populaire Français	250 €	250 €
UNAFAM	50 €	50 €
AMISEP	10 500 €	10 500 €
Amicale des Donneurs de Sang Bénévoles	175 €	175 €
Alcool Assistance - La Croix d'Or	360 €	360 €
ATES	2 770 €	2 770 €
La Santé de la Famille	270 €	270 €
Les blouses Roses	200,00 €	200 €
Mouvement du Nid		150€
EFAIT		50€
Vacances et familles 56		100€
ADAVI 56		200€
JALMAV		100€
TOTAL :		18 975,00 €

La commission n'a pas engagé à ce jour, la totalité de l'enveloppe 2011 , afin de pouvoir répondre aux associations qui n'ont pas encore déposé de demande et aux initiatives imprévues.

Présentation de la nouvelle convention tripartite de l'EHPAD

La signature de convention tripartite est une obligation pour tous les EHPAD. D'une durée de 5 ans, elle fixe les objectifs qui seront à atteindre pour l'établissement ainsi que les moyens qui sont autorisés pour y parvenir.

Dans le cadre de la nouvelle convention(2010-2014), les effectifs passent de 63.5 ETP à 81.9 ETP soit une augmentation de 18.4 ETP.

Cette augmentation des effectifs entérine les postes déjà existants mais non créés et alloue des moyens supplémentaires pour tenir compte du degré de dépendance des personnes accueillies et permettre au personnel de répondre aux objectifs fixés.

Les grandes orientations retenues sont les suivantes :

- Renforcer la sécurité des résidents
- Individualiser la prise en charge
- Développer les services rendus pour améliorer le confort des résidents
- Favoriser la bientraitance institutionnelle
- Assurer une prise en charge individualisée des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer
- Améliorer la qualification des personnels soignants
- Mise en place progressive d'un médecin, salarié de l'établissement
- Améliorer la coordination médicale

Dans le cadre de ces orientations, il en découle des changements sur l'organisation du travail.

- Mise en place dès le 1^{er} trimestre 2011 de binômes aide soignants/ Agent social, la nuit sur les deux sites.

Cette mise en place va s'accompagner d'un glissement de tâches du jour vers la nuit, surtout sur Pascot. Aujourd'hui l'agent est seul toutes les nuits avec un renfort deux heures par nuit pour les changes difficiles.

- Nouvelle organisation de travail pour les services non soignants

Il s'agit de tenir compte des glissements de tâches vers la nuit et de redéfinir les missions des personnels pour améliorer le confort des résidents.

- Sectorisation de la prise en charge sur Liot.

Actuellement les soignants ne sont pas affectés à un étage. Dans le cadre de la sectorisation, l'équipe sera divisée en deux, chacune ayant la charge de deux étages et non plus 4.

- Renfort du nombre d'infirmières

L'objectif recherché est d'avoir un taux d'encadrement identique du lundi au dimanche, une présence de 7h à 21h (au lieu de 19h) et des journées de travail plus courtes.

- Mise en place d'un animateur

L'animation est un axe fort de la convention. L'établissement va disposer d'une équipe d'animation composée d'un animateur et d'un aide soignant à temps plein.

Election du collège des usagers au COPIL de la Maison de la solidarité

Le collège des usagers a été renouvelé le 27 janvier.

Ce collège est composé de 9 sièges :

Culture sport loisirs

UFC Que Choisir	52 voix
Université du temps libre	51 voix
Radio Bro Gwened	43 voix

Insertion , Aide et secours

Les restos du cœur	63 voix
Accueil et partage	52 voix
ATES	51 voix
Le Pas Sage	34 voix

Usagers Pontivyens

Perrault Soizic	48 voix
Laudrin Catherine	66 voix